JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR UNE THÉMATIQUE SPÉCIALISÉE

Cette fiche expose des sources et des outils pour mettre en place une veille dans des domaines de droit particulier ou à partir de mots clés. Elle peut être complétée avec l'ensemble des fiches sur l'actualité juridique : "Suivre l'actualité législative", Suivre l'actualité jurisprudentielle", "Suivre l'actualité doctrinale", "Suivre l'actualité du droit européen" et "Fils RSS en droit".

PLAN DE L'ARTICLE

1. **Sources institutionnelles**
 - 1.1.L'Assemblée nationale
 - 1.2.Sénat
 - 1.3.Légifrance
 - 1.4.Les sites des juridictions
2. **Bases de données commerciales**
3. **Sites universitaires, associations**
4. **Outils d'alertes sur le web**

Mettre en place une veille dans un domaine particulier exige de bien connaître la production éditoriale juridique, afin de sélectionner les sources les plus pertinentes. Dans tous les cas, on ne pourra faire l'impasse sur les grandes revues généralistes (Gazette du Palais, Recueil Dalloz, Semaine juridique) qui concernent tous les domaines de droit.

Voici quelques pistes indiquant les ressources qui vous permettent de mettre en place cette approche thématique de la veille.

1. Sources institutionnelles

1.1 L'Assemblée nationale

Le **site de l'Assemblée nationale** propose :

En pied de page, la rubrique **S'abonner à un service** propose un accès centralisé aux différents services de veille.

Pour procéder à un filtrage thématique, on utilisera plus particulièrement :

- Le **suivi personnalisé** (se créer un compte personnel) : service d'alertes qui permet de recevoir par mail les nouveaux résultats d'une requête ou les dernières publications d'un auteur de document ou d'un destinataire (pour les questions).
- Les **nombreux fils RSS**, en particulier ceux des différentes commissions, délégations et missions de l'assemblée nationale, en fonction de leur domaine d'intervention.

1.2 Sénat

Le **site internet du Sénat** permet d'effectuer une veille législative et parlementaire thématique en utilisant son service d'alertes par mail. Il est ainsi possible d'être informé de la publication sur le site du Sénat de tout nouveau document sur un thème donné. En particulier :

- Les **nouvelles du Sénat** : lettre thématique paramétrable. Au choix, abonnement à la lettre complète ou abonnement personnalisé permettant de sélectionner une thématique.
- Les très nombreux **flux RSS**, dont 30 flux thématiques
- L'**outil de veille parlementaire** : il propose en particulier de recevoir une alerte par mail ou flux RSS pour chaque nouveau résultat d'une requête ou toute nouvelles question parlementaire ou nouvelle réponse à une question parlementaire, que l'on peut filtrer **par ministère**.

1.3 Légifrance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

Légifrance propose :

- Des liens externes vers les **bulletins officiels**, auxquels on peut s'abonner en fonction des outils proposés par les ministères ou institutions concernés.
- Une recherche de jurisprudence par le **plan de classement de la jurisprudence** administrative, ainsi que par celui de la jurispudence judiciaire (en **page d'accueil**).
- Pour pallier le manque d'outil de veille de Legifrance, **Legifrss** est un outil non officiel, disponible en libre-accès sur **Github**, qui permet d'y créer des flux afin d'en filtrer le contenu par nouveauté, mot clé, nature de texte ou auteur (la nature de texte loi ne fonctionne pas).

1.4 Les sites des juridictions



Les sites des juridictions proposent des outils permettant de surveiller des thématiques. Cependant tous les sites ne proposent pas d'outils de veille permettant de capter automatiquement les nouvelles données.

- **Conseil Constitutionnel** : procéder à une recherche par les **tables analytiques**.
- **Conseil d'Etat**
 - Le **moteur de recherche du site** propose une recherche thématique permettant d'identifier toutes sortes de documents, y compris de la jurisprudence.
 - Le plan de classement de la jurisprudence administrative, présent dans **ArianeWeb**, permet d'effectuer une veille thématique manuelle.
 - Pour pallier l'absence d'outils de veille, il est possible d'utiliser l'outil **Feedfry** pour générer un flux RSS depuis la page **Dernières décisions** (filtrer la page par thématique et utiliser l'URL générée par le filtrage pour créer un flux).
- **Cour de Cassation** : le **compte personnel** permet de créer des alertes par thématiques ou par matières ou mots-clé issus de Judilibre, et de s'abonner au bulletin ou à la lettre de la formation traitant de la thématique suivie.
- **Juricaf** : cette b**ase de jurisprudence de l'AHJUCAF** (Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du Français), dont chacune des requêtes génère un flux RSS, permet de filtrer les décisions de nombreuses juridictions françaises.

2. Bases de données commerciales

Les bases de données payantes offrent généralement des brèves d'actualités thématiques, et parfois des fonctionnalités de veille (fils RSS, alertes, réception du sommaire de revues).

DALLOZ Actualité
Le quotidien du droit
Lefebvre Dalloz

Le site externe **Dalloz actualités**, accessible depuis le contexte *Enseignant* de Dalloz.fr, propose de très nombreuses rubriques et sous-rubriques thématiques. Des **flux RSS** sont présents : administratif, affaires, civil, européen et international, immobilier, IP/IT et communication, pénal, social et avocat.

LAMYLINE

- La création d'un compte lecteur permet de se faire envoyer par mail les dernières actualités des domaines thématique Affaires, Civil, Environnement & qualité, public, pénal, social, Transport, Vie des professions juridiques et judiciaires. Ces actualités peuvent être filtrées avec des mots-clé. Le site externe **Actualités du droit** propose en plus de nombreuses sous-thématiques (flux RSS : se créer un compte personnel).
- Il est également possible de paramétrer une alerte sur les résultats d'une recherche personnelle.
- Réception des sommaires des revues par mail.

Lexis 360 Intelligence

- Réception de newsletters sur les thématiques : affaires, civil, fiscal, pénal, professions, public, social, union européenne & international
- Il est possible de paramétrer une alerte sur les résultats d'une recherche personnelle.
- Il est également possible de réceptionner les sommaires des revues.

Lextenso

- Le compte personnel permet de recevoir des newsletters thématiques (4 métiers et 14 thématiques suivies) et de s'abonner aux sommaires des revues.
- Le site externe **Actu-juridique.fr** propose des flux RSS par rubriques et sous-rubriques thématiques (rubriques : affaires, social, civil, pénal, justice, professions, administratif, international, constitutionnel, fiscal).

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

Les actualités de la base EFL sont disponibles en flux RSS dans les domaines du droit suivants : Notaires, Affaires, Associations, Comptable, Conventions collectives, Fiscal, Immobilier, Patrimoine, Social, Vie professionnelle (notaires).

ELNET propose 25 newsletters thématiques depuis les rubriques de la Veille permanente (Action sociale, Assurances, Bioéthique et biotechnologies, Comité d'entreprise,Commande publique, Construction et urbanisme, Difficultés des entreprises, Droit des affaires, Droit des étrangers, Droit du sport, Droit européen des affaires, Entreprise agricole, Environnement et nuisances, Epargne et produits financiers, Formation professionnelle continue, Gestion fiscale, Gestion immobilière, Honoraires de l'avocat,Paie, Recouvrement de créances, Ruptures du contrat de travail, Social, Social agricole,Transactions immobilières, Veille et conformité)

LegalNews

LegalNews propose des brèves d'actualités juridiques dans tous les domaines du droit (10 thématiques et de très nombreuses sous-thématiques). Chacune fait l'objet d'un flux RSS.

EUROPRESSE

Europresse est utile pour effectuer une veille dans la presse généraliste et spécialisée. La base contient plus de 68 000 sources issues de secteurs divers et variés et couvrant de nombreuses aires linguistiques.

3. Sites universitaires, associations

univ droit Portail universitaire du droit

Le portail **Univ-droit** permet de s'informer des dernières parutions, colloques, conférences, journées d'étude dans tous les domaines du droit. Sa rubrique **Actualités : rester informé** propose un service de veille (newsletters, flux RSS, Twitter) pour de très nombreux domaines du droit.

Nouvelles.droit.org

Portail d'actualité de Droit.org, association de promotion de la diffusion du droit sur internet., proposant de très nombreux flux RSS. L'onglet Thématiques, notamment, propose 19 domaines juridiques, chacun offrant plusieurs flux.

4. Outils d'alertes sur le web

Google Alerts

Les **alertes Google** permettent d'être informé par mail ou par flux RSS des nouveaux résultats d'une recherche Google. Pour l'utiliser :

- Chercher d'autres langues que le français : choisir la bonne région dans les critères.
- Limiter sa veille à un site en particulier avec l'opérateur site:nom de domaine (ex : "site:lemonde.fr AND "indemnité de licenciement")
- Chercher des rapports, études, articles scientifiques en utilisant l'opérateur filetype:pdf.
- Conserver un regard critique sur l'information récupérée : date, auteur, sources citées...

Voir aussi les alertes proposées avec le moteur de recherche **Google Scholar**.



Des logiciels de surveillance permettent d'être informé des modifications apportées aux pages web suivies. Ces outils de surveillance incluent par exemple : **Update Scanner pour Firefox**, **VisualPing**, **Distill Web Monitor pour Firefox**.

Pour en savoir plus, voir l'**article** dédié aux logiciels et autres outils de veille sur le blog Précisément.org du bibliothécaire documentaliste Emmanuel Barthes.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.